

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

**Délibération n°2024.11.176**  
**Fonds de concours culture 2024**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 8 novembre 2024  
**Secrétaire de Séance:** Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **60**  
Nombre de pouvoirs: **12**  
Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE,

**Excusé(s):**

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024\_11\_176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.11.176**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**FONDS DE CONCOURS CULTURE 2024**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès à la culture
- ODD 10 : Réduire les inégalités
- ODD 17 : Renforcer les partenariats

Par délibération n°320 du 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé de créer un fonds de concours destiné à soutenir la réalisation, le développement ou la réfection d'équipements culturels municipaux.

Ce fonds de concours culture répond aux priorités du projet de développement culturel qui réaffirme notamment la solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

La répartition de l'enveloppe allouée au fonds de concours est la suivante :

- 60% dédiée à la réalisation, au développement ou à la réfection de lieux culturels professionnels (cf. critères de la délibération susmentionnée) ;
- 40% pour l'équipement en matériel technique dédié à l'accueil de spectacles dans les salles des fêtes.

Les projets de travaux concerneront les lieux répondant aux critères suivants :

- rayonnement géographique ;
- équipe professionnelle attachée à l'organisation des activités culturelles du lieu ;
- adéquation aux enjeux du projet d'agglomération.

Les projets d'équipement doivent concerner essentiellement du matériel professionnel.

Les projets soutenus doivent contribuer à :

- renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement ;
- assurer un maillage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire ;
- favoriser le développement économique et la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024\_11\_176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Afin de répondre à la majorité des demandes des communes, la méthode d'attribution proposée pour le fonds de concours culture est la suivante :

1. pour les premières demandes des communes : la totalité de l'attribution du montant éligible sera proposée (sous réserve de disponibilité du budget « fonds de concours ») ;
2. pour les communes ayant déjà bénéficié du fonds de concours culture les années précédentes : l'attribution du montant éligible sera répartie entre les communes.

L'aide attribuée sera au plus égale à la part autofinancée par la commune, et le montant sollicité ne pourra excéder 50% du montant total hors taxes des travaux.

L'enveloppe globale du fonds de concours culture 2024 a été fixée à 75 000 € dans le cadre du budget primitif 2024, répartie en deux sous-enveloppes :

- 45 000 € dédiés aux lieux culturels professionnels (60%) ;
- 30 000 € dédiés aux équipements techniques des salles des fêtes (40%).

Ainsi que détaillé ci-dessous, 7 communes sollicitent l'attribution d'une aide au titre du fonds de concours culture 2024 pour leurs projets, pour un montant total de 60 662,98 €.

Commune	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Plan de financement	Montant proposé
<b>Champniers</b>	<b>Salle des fêtes du bourg</b> :Projet d'aménagement de l'espace scénique (abaissement du plateau, intégration loges et espace technique) + intégration d'une structure autoportée (rideaux, lumières et système son)	53 102, 15 €	<u>GrandAngoulême</u> : 21 240, 86€ <u>Commune</u> : 31 861, 29 €	21 240, 86 € (40%)
<b>Linars</b>	<b>Salle de danse communale</b> : Rénovation du parquet de la salle de danse	3 224, 26 €	<u>GrandAngoulême</u> : 1 612, 13 € <u>Commune</u> : 1 613, 13 €	1 612, 13 € (50%)
<b>Ruelle sur Touvre</b>	<b>Espace culturel municipal (théâtre + salon)</b> : Isolation extérieure de la façade du centre culturel + matériel son et vidéo	31 797, 95 €	<b>Partie sonorisation</b> <u>GrandAngoulême</u> : 3 415, 48 € <u>Commune</u> : 3 415, 48 €  <b>Partie réhabilitation</b> <u>GrandAngoulême</u> : 8 114, 27 € <u>Département</u> : 8 738, 45 € <u>Commune</u> : 8 114, 27 €	<b>Partie sonorisation</b> 3 415, 48 € (50%)  <b>Partie réhabilitation</b> 8 114, 27 € (32,50%)  <b>Montant total :</b> <b>11 529, 75 €</b>
<b>L'Isle d'Espagnac</b>	<b>Espace culturel Georges Brassens</b> : Acquisition de matériel (sonorisation, limiteur de son, éclairage, garde-corps, claustrât, paravent, panneau d'affichage)	42 739, 05 €	<u>GrandAngoulême</u> : 21 369, 50€ <u>Commune</u> : 21 369, 55 €	21 369, 50 € (50%)
<b>Jauldes</b>	<b>Salle des fêtes</b> : Installation d'une patience	578, 00 €	<u>GrandAngoulême</u> : 289, 00 € <u>Commune</u> : 289, 00 €	289, 00 € (50%)
<b>Torsac</b>	<b>Salle des fêtes</b> : équipement en matériel technique (sonorisation)	1 393, 50 €	<u>GrandAngoulême</u> : 696, 75 € <u>Commune</u> : 696, 75 €	696, 75 € (50%)
<b>Saint-Michel</b>	<b>Logis de Chantoiseau</b> : Acquisition de matériel (videoprojecteur, écran, sonorisation, amplificateur, audiphone, câble, haut parleur, micro etc...)	7 849, 97 €	<u>GrandAngoulême</u> : 3 924, 99 € <u>Commune</u> : 3 924, 98 €	3 924, 99 € (50%)
<b>Montant total</b>				<b>60 662, 98 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024\_11\_176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 11 septembre 2024,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** les montants de fonds de concours culture aux communes suivantes :

- Champniers : 21 240,86 €
- Linars : 1 612, 13 €
- Ruelle-sur-Touvre : 11 529,75 €
- L'Isle d'Espagnac : 21 369,50 €
- Jauldes : 289, 00 €
- Torsac : 696,75 €
- Saint-Michel : 3 924, 99 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>Pour : 72</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
----------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024\_11\_176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024  
Affichage : 21/11/2024